

Le litige entre Cadiot-Badie et EDF sera jugé à Paris

Le juge des référés du tribunal judiciaire de Bordeaux s'est déclaré incompétent pour examiner la demande du célèbre chocolatier bordelais

Jean-Michel Desplos

jm.desplos@sudouest.fr

Certains commerçants boulangers, petits épiceries, mais aussi artisans ont mis la clé sous la porte en 2023, ne pouvant supporter l'augmentation du prix de l'électricité. La célèbre chocolaterie bordelaise Cadiot-Badie a fait face à une augmentation de 400 % de ses factures d'EDF « en faisant quelques sacrifices cependant », observe son président, Serge Michaud, qui ne décolère pas face au géant électricien.

Dans le combat qu'il mène, le chocolatier n'entend pas abdiquer. David s'est attaqué à Goliath et espère obtenir gain de cause en justice.

« Ils se cachent et cherchent à m'endormir, fustige Serge Michaud. Ils se comportent comme des saltimbanques. On se croirait au cirque alors que je ne fais que demander des explications sur le mode de calcul de mes factures car il n'y a aucune règle établie. Des restaurateurs ont vu une augmentation de 200 %, d'autres de 600 % et moi je me situe entre les deux. L'ampleur de cette hausse doit être vérifiable. Leur mode de calcul est invraisemblable tandis qu'EDF annonce un

bénéfice de 10 milliards d'euros en 2023. »

« Une opacité absolue »

Cadiot-Badie a donc décidé de croiser le fer devant la justice et a assigné EDF en référé devant le tribunal judiciaire de Bordeaux en

janvier dernier. Le juge a statué et s'est déclaré incompétent au profit du tribunal de commerce de Paris. « La procédure s'annonce longue, prédit M^e Henri-Michel Gata, avocat du chocolatier. Mais nous voulons que l'on nous explique cette augmentation brutale des tarifs. Si l'argumentation était la même pour tous, il y aurait une logique, or ce n'est pas le cas. Il y a une opacité absolue face à la non-communication des justificatifs chiffrés. L'ampleur de cette hausse doit être vérifiable. »

Serge Michaud qui avait placé ses factures sous séquestre à la banque, a régularisé sa situation et changé de fournisseur. « J'ai signé un contrat avec TotalEnergies et gardé deux compteurs EDF pour ce qui consomme le moins. J'arrive ainsi à limiter la casse mais on ne sait pas où l'on va. »



M^e Henri-Michel Gata et Serge Michaud, président de la SAS Cadiot-Badie déplorent « une opacité absolue d'EDF ». J.-M. D.